

News

juin 12



Asmo Kalpala
Président

De retour de Gdansk, où vient de se tenir le Congrès de l'AMICE — un énorme succès, selon moi et à en juger par la réaction très positive des participants —, mes réflexions tournent autour d'un sujet, celui de la responsabilité personnelle. La responsabilité personnelle de ceux qui dirigent une organisation est une composante essentielle d'un comportement responsable. Les assureurs mutuels et coopératifs sont toujours en première ligne lorsqu'il s'agit de promouvoir un comportement responsable des entreprises dans le monde des affaires, et en particulier dans l'univers de la finance.

Dans mon discours d'ouverture du Congrès, j'ai à nouveau parlé des déficiences actuelles de la formation au management. Ma conviction profonde est que cette formation doit insister davantage sur le pluralisme et le comportement responsable. Les plus grands talents ne sont jamais guidés par la cupidité. Leur volonté est au contraire de trouver des solutions aux grands problèmes sociaux et il est certain que nous n'en manquons pas pour l'instant. Renforcer l'identité des sociétés mutuelles et coopératives d'assurance en tant que promoteurs de la responsabilité sociale était un des objectifs du Congrès de l'AMICE.

En écoutant Lech Wałęsa, lauréat du prix Nobel de la paix, lors de notre dîner de gala sur le site historique des chantiers navals de Gdansk, j'ai réalisé que sa disposition à assumer une responsabilité personnelle était à la base du succès du mouvement Solidarność, qui a ouvert la voie à l'abolition du régime communiste en Europe orientale. Wałęsa, l'électricien, aurait pu fuir les problèmes, que ce soit après la répression sanglante des premières grèves en 1970, après son emprisonnement, après l'introduction de la loi martiale en 1981 ou encore, lorsqu'on lui a demandé de se présenter aux élections présidentielles de 1990. Mais il ne l'a pas fait: il a accepté la responsabilité du mouvement et, partant, de l'avenir de son pays, devenant ainsi une figure exemplaire et un symbole de leadership.

Et finalement, l'organisation parfaite du Congrès m'amène aussi à penser que la responsabilité personnelle est un ingrédient essentiel du succès d'une équipe. Par conséquent, je tiens à remercier Grzegorz Buczkowski, CEO de TUW SKOK, qui a grandement contribué à faire de ce Congrès le formidable événement qu'il a été. Mes remerciements vont aussi à Grzegorz Biericki, président du conseil de surveillance de TUW SKOK, ainsi qu'à l'infatigable Dagmara Tokarska et à toute son équipe.

À ceux qui étaient présents, je dirai: «*Merci de nous avoir honoré de votre présence!*». Aux absents, je dirai simplement: «*Vous avez vraiment raté quelque chose!*». Heureusement, ils auront une seconde chance, lors du Congrès 2014, qui aura lieu à Nice, en France, et auquel les membres français de l'AMICE ont le plaisir de vous convier.

Asmo Kalpala

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Année internationale des coopératives 2012 Page 2
- Assemblée générale du 6 juin 2012 Page 2
- Congrès 2012 Page 2
- Conférence ecoDa 2012 Page 3
- Publications de l'AMICE Page 3
- Congrès 2014 Page 4
- Dialogue social Page 4
- Solvabilité II. Page 4
- Calendrier de l'AMICE. Page 4

Année internationale des coopératives 2012 – Semaine coopérative, Bruxelles, avril 2012

«Alors que l'Europe s'efforce de réaliser la croissance économique et de l'emploi, nous avons plus que jamais besoin d'entreprises qui se préoccupent des besoins des individus et donc, nous avons particulièrement besoin des coopératives». Allocution du commissaire Tajani lors de l'ouverture de la conférence.

Les organisations coopératives européennes ont organisé, avec le soutien de la Commission, une conférence de quatre jours à Bruxelles. L'objectif de cet événement, qui a connu un vif succès, était d'accroître la reconnaissance et l'intégration du modèle particulier de l'entreprise coopérative dans les stratégies européennes. Les coopératives sont présentes dans de nombreux secteurs: agriculture, logement, commerce de détail et services aux consommateurs, mais également dans l'industrie. Dans le secteur des services financiers, les coopératives opèrent essentiellement dans les services bancaires mais aussi, dans certains pays, dans les services d'assurance (pour plus de détails, voir la récente publication de l'AMICE «Facts & Figures - Mutual and cooperative insurance in Europe»).

La conférence d'ouverture a abordé la contribution des coopératives à la stratégie UE 2020 avec, notamment, un débat sur le rôle futur du statut de la société coopérative européenne (SCE). Ce statut existe depuis 2003 mais n'a pas encore montré tout son potentiel. Une étude récente de la Commission sur la mise en œuvre du statut de la SCE indique que le principal atout de la SCE est d'être européenne et que ses principaux facteurs dissuasifs sont les coûts d'établissement, la complexité des procédures, les multiples renvois à la législation nationale et l'insécurité juridique concernant le droit applicable.



Hilde Vernailen

Un représentant de la Confédération allemande des coopératives (DGRV) a mis en avant la reconnaissance tangible des activités des coopératives en Europe. La Cour de justice de l'Union européenne a récemment fait référence à la SCE dans une affaire concernant une aide d'État et a souligné la différence entre le rôle social joué par les coopératives et le rôle des sociétés anonymes. Ce statut est également considéré comme un moyen pour les grandes

coopératives de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Sur ce thème, Hilde Vernailen, Trésorière de l'AMICE et Présidente du comité de direction de l'assureur coopératif P&V, a affirmé que son entreprise créait une valeur ajoutée tangible pour ses parties prenantes. En tant que grande entreprise coopérative, P&V se sent investie d'une importante responsabilité envers la société. Pour elle, une «*entreprise coopérative qui réussit est une entreprise fondée sur la coopération et le respect et non sur la domination et le contrôle*».

Le député européen Sven Giegold a indiqué que l'objectif du Parlement européen était de «*parvenir à une plus large reconnaissance et à l'intégration du modèle d'entreprise coopérative en Europe. Les réglementations financières doivent tenir compte des spécificités des coopératives. Il ne s'agit pas de leur conférer un privilège, mais de reconnaître leur contribution sociale et économique*».

Assemblée générale du 6 juin 2012

L'Assemblée générale annuelle de l'AMICE qui a précédé le Congrès de Gdansk, le 6 juin, fut aussi l'occasion pour les membres de l'AMICE d'entendre les rapports des présidents des groupes de travail sur les principales activités de leurs taskforces. Grzegorz Buczkowski, président du groupe de travail Communications, a parlé de la popularité grandissante du site internet de l'AMICE, des publications produites depuis l'an dernier (voir l'article spécifique dans ce bulletin) et du séminaire marketing de février 2011. Le président du groupe de travail Économie et Finance, Gunnar Andersson, a naturellement axé son exposé sur Solvabilité II. Par ailleurs, il a remercié Timo Laakso (Tapiola) pour le travail accompli en tant que président de la taskforce Gestion du capital des mutuelles, vu que celui-ci cède la place à Aymeric Oudin (MACSF). Jean-Luc de Boissieu a résumé les questions de gouvernement d'entreprise traitées par la taskforce Affaires juridiques au niveau de l'UE, mais aussi avec l'OCDE et l'IAIS. Au nom de Cor Ensing, président du groupe de travail Membre-à-Membre, le Secrétaire général de l'AMICE a présenté le bilan des trois séminaires très appréciés qui ont été organisés durant l'année.

L'Assemblée générale a unanimement approuvé une modification des statuts visant à clarifier les critères d'adhésion des membres actifs et des membres associés.

Les comptes de l'exercice 2011, tels que présentés par Hilde Vernailen, Trésorière de l'AMICE, ont également été approuvés par l'Assemblée générale, de même que le budget 2013 d'un montant de 1 125 000 euros. La cotisation 2013 reste identique à celle de 2012 en ce qui concerne les membres et augmente légèrement pour les observateurs. Par ailleurs, une cotisation plafond de 160 % a été introduite pour les grands groupes.

L'Assemblée générale a chaleureusement accueilli les cinq nouveaux membres élus au Conseil d'administration: Wolfgang Bitter (Itzehoer, Allemagne), Jean Fleury (Covéa, France), Jean-Philippe Huchet (FNMF, France), Wim Janssens (Achmea, Pays-Bas), et Marisa Parmigiani (Unipol Gruppo Finanziario, Italie).

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 11 juin 2013 à Bruxelles.

→ Congrès 2012

Les présentations effectuées lors des différentes sessions du Congrès sont disponibles sur le site de l'AMICE (http://www.insurance-mutuals.org/html/congress_2012.html), de même que le programme détaillé, le profil des orateurs et trois bulletins d'information sur le Congrès.

Conférence ecoDa 2012: «Se conformer ou s'expliquer: comment préserver une certaine flexibilité dans la gouvernance par le biais d'explications de qualité»

Le thème de cette conférence est loin d'être nouveau pour la Confédération européenne des associations d'administrateurs (ecoDa) puisqu'en 2009, elle avait déjà co-rédigé une étude européenne sur le principe « se conformer ou s'expliquer». Cette étude avait conclu à la nécessité d'améliorer la qualité ainsi que le contrôle et le suivi des explications.

Décideurs nationaux et européens, représentants du monde de l'entreprise, régulateurs et contrôleurs ont pu, tout au long de cette conférence, échanger leurs idées pour améliorer le modèle existant en y introduisant un système d'explications claires et rationnelles.

Tous les participants ont confirmé le rôle positif du principe «se conformer ou s'expliquer» dans le processus d'amélioration des pratiques de gouvernement d'entreprise. Ils ont cependant aussi insisté sur le besoin de renforcer le rôle des régulateurs du marché et d'améliorer la surveillance exercée par les autres parties prenantes.

Les orateurs ont appelé les entreprises à prendre leur gouvernance au sérieux et à éviter toute règle de dé-responsabilisation des conseils d'administration et des actionnaires, ce qui semble parfois déjà être le cas, comme le montrent des exemples en Espagne et au Portugal.

Le problème de la multiplicité des situations — et des codes — au sein de l'UE a également été abordé à travers des présentations de la situation dans divers États membres de l'UE. Il est clairement apparu que l'application des règles de gouvernement d'entreprise est liée à la culture et, dès lors, varie selon les pays.

Certains points communs ont cependant été identifiés:

- le dialogue entre actionnaires et direction de l'entreprise s'intensifie (sous l'influence, entre autres, de la directive OPCVM IV et des codes nationaux);
- le rôle des régulateurs du marché et des commissaires aux comptes gagne en importance;
- la plupart des investisseurs institutionnels continue de se préoccuper du format et non du contenu;
- les conseils d'administration sont partagés entre assumer la responsabilité et se ménager des options: une manière fréquente de sortir de ce dilemme consiste à introduire des formalités, ce qui réduit la responsabilité vis-à-vis des options;
- la fragmentation des conseils d'administration par la création d'une pléthore de commissions conduit à un manque d'information et de surveillance globale par l'ensemble du conseil d'administration.

Trois nouvelles publications de l'AMICE

Faits et chiffres

Beaucoup de temps et deux cents pages ont été nécessaires, mais cela n'a rien de surprenant pour un aperçu complet du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative dans les 27 États membres de l'Union européenne. Sur la base d'une étude réalisée par Lieve Lowet, ex-Secrétaire générale de l'AISAM et aujourd'hui associée de ICODA European Affairs, le rapport de l'AMICE donne une image impressionnante du secteur:

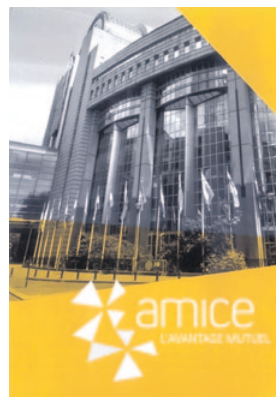


- **3 300 assureurs européens (sur un total de 6 000)**
- **26 % de part du marché de l'Union européenne**
- **Plus de 150 millions d'assurés**
- **Plus de 300 000 employés**

Le rapport (en anglais) peut être commandé au Secrétariat au prix de 100 euros pour les membres de l'AMICE. Les résumés gratuits en français, anglais, allemand, espagnol et polonais, ainsi qu'un formulaire de

commande, peuvent être téléchargés à l'adresse http://www.amice-eu.org/publications/studies_reports.aspx. Nous encourageons les membres de l'AMICE à utiliser cette publication et son message très positif pour promouvoir, dans leur environnement national, le modèle d'entreprise mutuelle et coopérative dans le secteur de l'assurance.

Les avantages d'une adhésion à l'AMICE



- Une défense et promotion des intérêts puissante, impossible à obtenir isolément;
- La possibilité d'apprendre les uns des autres, avec une réciprocité totale;
- L'échange d'opinions et d'expériences, avec l'assurance de ramener de précieuses informations.

Voici ce que les membres de l'AMICE considèrent comme les principaux avantages de leur adhésion. Sous la conduite de Julien Hayen (P&V), membre du groupe de travail

Communications, nous avons assemblé les témoignages de onze membres et quelques textes informatifs pour produire une nouvelle brochure. Cette brochure sera utilisée par le Secrétariat (et, nous l'espérons, par les membres) pour informer les parties intéressées — y compris de nouveaux membres potentiels — sur l'AMICE.

Disponible actuellement en français et en anglais, nous envisageons de la publier aussi en allemand et en espagnol. Les membres qui souhaitent recevoir des exemplaires de cette brochure sont invités à contacter le Secrétariat.

Rapport annuel

Le rapport annuel 2011 de l'AMICE a été présenté lors de l'Assemblée générale de Gdansk. Il est disponible en français et en anglais, en version électronique à l'adresse http://www.amice-eu.org/publications/annual_report.aspx et sur support papier auprès du Secrétariat.



Congrès 2014

Les membres français de l'AMICE, sous l'égide de leurs associations GEMA, ROAM et FNMF, accueilleront le Congrès 2014 de l'AMICE à Nice. Ne ratez pas ce rendez-vous sur la Côte d'Azur, début juin 2014!



«Faire face au défi démographique dans le secteur de l'assurance - Une sélection d'initiatives en Europe»

Une brochure publiée par les partenaires sociaux européens inclut des exemples de bonnes pratiques adoptées par les membres de l'AMICE Gothaer, HUK Coburg, Maif et Reale Mutua

Comme suite à la déclaration commune de 2010 sur le défi démographique dans le secteur européen de l'assurance (voir site internet de l'AMICE), le Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances a publié une brochure décrivant une sélection d'initiatives menées dans ce domaine par plusieurs assureurs. Ces initiatives illustrent des moyens efficaces de relever les défis démographiques dans le secteur de l'assurance et fournissent des exemples de collaboration étroite et fructueuse entre partenaires sociaux.

Ces bonnes pratiques peuvent servir de référence aux entreprises désireuses d'apporter des solutions aux problèmes identifiés par les partenaires sociaux (qualifications et apprentissage tout au long de la vie, équilibre entre vie privée et professionnelle, mesures de santé et de sécurité), faisant ainsi de la brochure un outil de base pour le renforcement des bonnes pratiques dans le secteur de l'assurance.

Pour promouvoir et diffuser cette brochure, les partenaires du projet (AMICE, Insurance Europe, BIPAR et UNI-Europa) se sont également engagés dans des activités de suivi, dont une conférence à Bruxelles (14 juin) et un séminaire en République tchèque.

Des exemplaires de la brochure (éditée dans huit langues de l'UE) sont disponibles au Secrétariat.

Solvabilité II – Dernières informations

Comme il fallait s'y attendre, les discussions trilatérales sur la directive Omnibus II vont nécessiter une cinquième réunion (entre le Conseil et le Parlement, conduite et facilitée par la Commission), qui se tiendra le 3 juillet prochain.

Consciente de la menace imminente d'un vide juridique, puisqu'en principe le régime Solvabilité I s'arrête après le 31 octobre, la Commission européenne a finalement proposé une directive intitulée 'quick fix' qui prolongera la validité du régime Solvabilité I. Le texte suggère essentiellement que les dates du passage de Solvabilité I à Solvabilité II passent du 1er novembre 2012 au 1er juillet 2013 (pour la transposition) et au 1er janvier 2014 (pour la mise en oeuvre). Alors que la commission ECON du Parlement européen semble disposée à laisser passer cette proposition sans commentaires, certains États membres ont saisi cette occasion pour exprimer au Conseil leur inquiétude quant à la trop grande proximité de ces nouvelles dates.

Par conséquent, la proposition d'un démarrage possible début 2015 est maintenant aussi sur la table d'au moins une des institutions européennes...

→ Calendrier de l'AMICE

- 4 septembre Bruxelles Comité Exécutif
- 5 septembre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 7 septembre Bruxelles Taskforce Gestion du Capital
- 10 septembre Trento Taskforce Solvabilité II
- 2 octobre Bruxelles Conseil
- 3 octobre Bruxelles Groupe de travail & taskforces Membre à Membre
- 10 octobre Bruxelles Atelier Marketing
- 15 octobre Paris Taskforce Solvabilité II
- 6 novembre Bruxelles Comité Exécutif
- 7 novembre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 12 novembre Amsterdam Séminaire PME
- 27 novembre Bruxelles Conseil